

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DASCO 36G Dotations (16 036 euros) aux collèges pour le financement de voyages présentés par des professeurs nouvellement affectés en septembre 2013.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation l'attribution de dotations aux collèges pour le financement de voyages scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'attribution de dotations aux collèges pour le financement de voyages scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 suivant le tableau annexé.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 16 036 euros, sera imputée sur le budget départemental de fonctionnement de 2013 et suivants sous réserve de la décision de financement, chapitre 65, nature 655111, rubrique 221.